



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
ADMINISTRATION COMMUNALE DE SAINT-JOSSE-TEN-NOODE

Extrait du registre aux délibérations du Collège des Bourgmestre et Échevins

Présents

Emir Kir, *Président* ;
 Philippe Boïketé, Nezahat Namli, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Loubna Jabakh, Dorah Ilunga Kabulu, Lydia Desloover, *Échevin(e)s* ;
 Luc Frémal, *Président du CPAS* ;
 Patrick Neve, *Secrétaire communal*.

Séance du 21.12.18

#Objet : Acquisition d'escabelles, échelles, échafaudages, plateformes; application de l'article 234 §3 de la Nouvelle Loi Communale; approbation des conditions et attribution du marché.#

Le Collège,

Vu la nouvelle loi communale du 24 juin 1988, notamment les articles 234 §3 et 236 relatifs aux compétences du collège des bourgmestre et échevins et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 29 juillet 1991 relative à la motivation formelle des actes administratifs et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 12 novembre 1997 relative à la publicité de l'administration ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 92 (la valeur estimée HTVA n'atteint pas le seuil de 30.000,00 €) ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Considérant le cahier des charges N° 2018/3578 relatif au marché d'acquisition d'escabelles, échelles, échafaudages, plateformes ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 5.675,99 € (21% TVA comprise) ;

Considérant que les opérateurs économiques suivants ont été choisis afin de prendre part à ce marché :

- Brico Mat Kelly sprl, chaussée de Louvain, 700 - 708 à 1030 Bruxelles (Schaerbeek) ;
- Perfecty S.A., avenue Georges Truffaut à 4020 Bressoux ;
- Alp Brico bvba, rue Gillon, 62 à 1210 Bruxelles (Saint-Josse-ten-Noode) ;
- Bati-Mat s.a., rue des Coteaux, 150 à 1030 Bruxelles (Schaerbeek) ;
- CLABOTS SA, Quai Des Usines 5-9 à 1000 Bruxelles ;

Considérant que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 9 novembre 2018 ;

Considérant que 1 offre est parvenue de CLABOTS SA, Quai Des Usines 5-9 à 1000 Bruxelles (2.176,46 € (21% TVA comprise)) ;

Considérant que des négociations ont été menées du fait que le matériel proposé pour le poste 7 de l'offre initiale ne correspondait pas complètement aux exigences de l'inventaire repris dans le cahier des charges ;

Considérant qu'après négociations, le montant final pour le poste 7 s'élève à 3.827,01 € (21% TVA comprise) ;

Considérant que l'offre finale parvenue de CLABOTS SA, Quai Des Usines 5-9 à 1000 Bruxelles, s'élève à 5.451,35 € (21% TVA comprise) ;

Considérant qu'il est proposé, tenant compte des éléments précités, d'attribuer ce marché au soumissionnaire

ayant remis l'offre unique, soit CLABOTS SA, Quai Des Usines 5-9 à 1000 Bruxelles, pour le montant négocié de 5.451,35 € (21% TVA comprise) ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit aux articles se terminant par/744-98 du budget extraordinaire de l'exercice 2018 ;

Considérant que ce crédit sera financé par emprunt;

Décide :

- d'approuver les conditions du marché public de faible montant ayant pour objet l'acquisition d'escabelles, échelles, échafaudages, plateformes ;
- de passer le marché public de faible montant ayant pour objet l'acquisition d'escabelles, échelles, échafaudages, plateformes, conformément à l'article 92 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et à l'article 124 de l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;
- de considérer l'offre de CLABOTS SA comme complète et conforme au cahier spécial des charges N° 2018/3578 ;
- d'attribuer le marché d'acquisition d'escabelles, échelles, échafaudages, plateformes à la société CLABOTS SA, sise Quai des Usines 5-9 à 1000 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé 5.451,35 € (21% TVA comprise) ;
- d'approuver le paiement par le crédit inscrit aux articles se terminant par/744-98 du budget extraordinaire de l'exercice 2018;
- d'informer le Conseil Communal de la présente décision lors de la prochaine séance.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire communal,
(s) Patrick Neve

Le Président,
(s) Emir Kir

POUR EXTRAIT CONFORME
Saint-Josse-ten-Noode, le 27 décembre 2018

Par ordonnance :
Le Secrétaire communal,

Le Collège des
Bourgmestre et Echevins,
L'Echevin(e) délégué(e),

Patrick Neve

Mohammed Jabour